

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2019
2019/2**

L'an deux mil dix-neuf, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	09
Représenté	01
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents : VELGHE Jacques, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, GALTIER Joël, VOISIN Michel, MAROTEAU Stéphanie, JOUBERT Jérôme, MANGERET Delphine, BERTHOU Florence.

Excusés : GARNIER Karin, CARRIOU Eric.

Date de convocation : 06 Février 2019

Secrétaire de séance : BERTHOU Florence

Monsieur Eric CARRIOU donne pouvoir à Monsieur Michel VOISIN.

Délibération n°04-2019/2

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune de SAINT CHRISTOPHE a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour

l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de SAINT CHRISTOPHE au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la commune de SAINT CHRISTOPHE au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire et/ou les adjoints à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire et/ou les adjoints à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergie dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de SAINT CHRISTOPHE est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de SAINT CHRISTOPHE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Délibération n°05-2019/2

OBJET : CONSULTATION DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNANT LA PROPOSITION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CREUSE, SOUMISE PAR UN GROUPE D'ELUS DU BASSIN VERSANT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète de la Creuse concernant la proposition de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne pour l'établissement d'un périmètre nécessaire à la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur l'ensemble du bassin versant de la Creuse.

Lors d'un comité de l'eau, les élus concernés ont sollicité Madame la Préfète de la Creuse pour l'établissement d'un périmètre pour ce futur SAGE. L'EPTB a réalisé une étude finalisée permettant :

- d'identifier les grands enjeux du bassin versant pour atteindre ou maintenir le bon état écologique des milieux aquatiques et respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E) Loire-Bretagne,
- de proposer une méthode de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE,
- la justification du périmètre proposé qui s'étend sur 9 550 km², 8132 kms de cours d'eau et concerne près de 250 000 habitants répartis sur 451 communes (8 département et 3 régions).

Le conseil municipal, après présentation des documents, discussion et vote, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le périmètre proposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Question Diverses :

- PROCHAINES DATES A RETENIR :
 - Travaux communs : Mercredi 27 Février à 8h30 : Travaux d'égoutage
 - Conseil Municipal : 11 Mars 2019 pour les comptes administratifs et gestions,
 - Travaux communs : Samedi 23 Mars : nettoyage du bien de section du Masforeau
 - Conseil Municipal : 08 ou 09 ou 10 Avril 2019 pour le vote du budget.
 - Dimanche 26 Mai 2019 : Election Européenne

- Point sur les travaux en cours et projetés pour 2019 en fonction des attributions de subventions.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**